



Association sportive : président/entraîneur ?

Par **Nour92**, le **03/02/2020** à **00:22**

Bonjour,

Je suis membre du bureau d'une association sportive dont le président souhaite être également le coach des membres de cette même association dans le cadre de séance d'entraînement (cross-fit, préparation physique). Ledit président dispose bien évidemment des diplômes requis et exerce comme coach (sous le statut d'auto entrepreneur) auprès de nombreuses entreprises.

Pour en revenir à l'association, j'imagine qu'il faut cadrer la chose avec une décision prise en AG autorisant l'entraîneur/président à facturer ses prestations de coaching sportif pour les membres de l'association. 2 questions :

- Comment titrer un tel document ?
- Les signataires du document doivent être les membres du bureau, j'imagine : secrétaire, trésorier... mais aussi le président sachant qu'il est concerné ? Ou un autre membre doit il être signataire ?

Merci d'avance pour vos conseils et retours !

Par **morobar**, le **03/02/2020** à **09:21**

Bonjour,

Comment titrer un tel document ?

a) contrat de travail

b) convention d'honoraires (si le président est entrepreneur donc commerçant).

Les signataires du document doivent être les membres du bureau

Le pouvoir d'engager l'association résulte des statuts. Pour ce que j'en connais, elles doivent être rares celles qui prévoient la délégation de signature aux membres du bureau

Le principe de l'association est en général le bénévolat. Sinon on fait du commerce comme tout le monde.